

Société de Développement Économique de la Colombie-Britannique (SDECB)

BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE
2022-2023

SDE
Colombie-Britannique

 **Albor
Pacific**
CULTIVATING ENVIRONMENTAL INNOVATION

Auteur

Aloïs Gallet - Albor Pacific, Vancouver

alois.gallet@alborpacific.com

1-778-875-8279

Remerciements

Mylène Letellier - SDECB

Marie-Noël Holland - SDECB

Catherine Tableau - La Maison de la Francophonie

Jennifer Neal - SDECB

Johanne Desaulniers - SDECB

Jimmy Nishimwe - SDECB

Blake Walsh - TPH

Josh Allen - Oh My Print

Date de publication

5 janvier 2024

Photographie

Masaru Suzuki

Mention spéciale

Nous remercions sincèrement le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) pour son appui financier dans la réalisation de ce rapport. Cette contribution financière démontre son engagement envers l'urgence climatique et renforce la pertinence de nos projets.



RDÉE
Canada

Table des matières

INTRODUCTION : L'urgence climatique, une réalité à prendre en compte.....	5
1. L'ORGANISATION.....	6
2. RÉSUMÉ.....	7
3. MÉTHODOLOGIE	8
4. APPROCHE.....	9
5. COLLECTE DE DONNÉES.....	10
6. COMMENT UTILISER CE RAPPORT ?	11
7. RÉSULTATS OBTENUS.....	12
8. ANALYSE PAR SCOPE.....	13
9. ANALYSE PAR CATÉGORIE	13
10. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DE LA TAXE CARBONE	15
11. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS : QUELQUES RECOMMANDATIONS	16
ANNEXES	19
RÉSULTATS PAR SCOPE.....	20
RÉSULTATS PAR SECTEURS	21
TABLEAU DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS 2023-2030	22



**« Chaque tonne compte
Chaque action compte
Chaque année compte
Chaque fraction de degré
compte »¹**



¹ Valérie Masson-Delmotte, Co-Présidente du GIEC, Groupe I, 8 octobre 2018 devant le Sénat Français



INTRODUCTION : L'urgence climatique, une réalité à prendre en compte

Le réchauffement de la planète est une préoccupation majeure de notre époque. Son **origine anthropique** (induite par l'homme ou créée par l'homme) **est désormais sans équivoque**.

Le 6ème rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) confirme que « *l'influence humaine a réchauffé le climat à un rythme sans précédent* ». Les émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant des activités humaines n'ont jamais autant contribué au réchauffement climatique.

La tendance actuelle à l'augmentation de la concentration atmosphérique des GES prévoit un **réchauffement global** d'environ +2,1°C en 2050 et +3,6°C en 2100 par rapport à la période préindustrielle (1850 - 1900). Ce scénario, connu sous le nom de SSP3-7.0, représente une trajectoire dans laquelle les émissions et les températures augmentent fortement jusqu'en 2100.

Pour répondre aux défis du dérèglement climatique, la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP) a convenu en 2015, à travers l'Accord de Paris, de viser une limitation du réchauffement climatique à +2°C maximum d'ici 2100, avec l'objectif ambitieux de +1,5°C seulement d'ici la fin du siècle.

Toutefois, avec une concentration mesurée à 418 ppm (particules par million) de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en octobre 2023, et une tendance à la hausse, il est très probable que le scénario à fortes émissions de GES (SSP3-7.0) franchisse la barre des 2°C de réchauffement global à moyen terme.

Le rapport du GIEC suggère aux États de tout mettre en œuvre pour atteindre au plus vite « *un équilibre entre les émissions anthropiques et les capacités naturelles d'absorption de la planète* » : c'est ce qu'on appelle la neutralité carbone.

La transition vers la **sobriété énergétique**, les **énergies à faible teneur en carbone** et l'amélioration de l'**efficacité énergétique** sont les trois défis majeurs à relever pour limiter le réchauffement climatique (stratégie d'atténuation).

Les organisations ont un rôle clé à jouer pour limiter le réchauffement climatique en s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale visant à réduire leurs émissions.

Toute organisation, publique ou privée peut contribuer à l'effort vers la neutralité carbone en identifiant ses sources d'émissions de GES afin de les réduire.

Tableau RID.1 | Evaluation des changements de la température à la surface du globe, sur la base de multiples éléments probants, pour une sélection de périodes de 20 ans et pour les cinq scénarios d'émissions illustratifs considérés. Les écarts de température par rapport à la température moyenne à la surface du globe durant la période 1850–1900 sont exprimés en °C. Ils incluent la réévaluation du réchauffement historique observé pour la période de référence 1986–2005 de l'AR5, qui est dans l'AR6 supérieur de 0,08 °C [– 0,01 à + 0,12 °C] à celui de l'AR5 (voir la note de bas de page 10). Les changements relatifs à la période de référence récente (1995–2014) peuvent être calculés approximativement en soustrayant 0,85 °C, correspondant à la meilleure estimation du réchauffement observé entre 1850–1900 et 1995–2014.
[Encadré thématique 2.3, 4.3, 4.4, encadré thématique RT.1]

Scénarios	Court terme, 2021–2040		Moyen terme, 2041–2060		Long terme, 2081–2100	
	Meilleure estimation (°C)	Fourchette très probable (°C)	Meilleure estimation (°C)	Fourchette très probable (°C)	Meilleure estimation (°C)	Fourchette très probable (°C)
SSP1-1.9	1,5	1,2 to 1,7	1,6	1,2 to 2,0	1,4	1,0 to 1,8
SSP1-2.6	1,5	1,2 to 1,8	1,7	1,3 to 2,2	1,8	1,3 to 2,4
SSP2-4.5	1,5	1,2 to 1,8	2,0	1,6 to 2,5	2,7	2,1 to 3,5
SSP3-7.0	1,5	1,2 to 1,8	2,1	1,7 to 2,6	3,6	2,8 to 4,6
SSP5-8.5	1,6	1,3 to 1,9	2,4	1,9 to 3,0	4,4	3,3 to 5,7

Source Graphique : [IPCC AR6 WG1 SPM](#) French, p.14

1. L'ORGANISATION

Organisation	Société de Développement Économique de la Colombie-Britannique
Personne responsable de l'inventaire GES	Marie-Noël Holland (Directrice du développement économique communautaire)
Email	mn holland@sdec b.com
Téléphone	+1 604-732-3534

La Société de développement économique de la Colombie-Britannique (**SDECB**) est un organisme à but non lucratif qui offre des programmes, des services et catalyse des initiatives qui favorisent la réussite des francophones au sein du tissu économique.

Les clients de la **SDECB** sont des entrepreneurs, des employeurs, des chercheurs d'emploi et des associations. La SDECB dispose d'un site à Vancouver et d'un autre à Kelowna et compte une vingtaine d'employés à temps plein.

Au titre des **valeurs cardinales de la SDECB**, l'on trouve **l'innovation** : faire preuve de créativité et d'adaptabilité pour répondre aux besoins actuels et futurs ; **la durabilité** : viser un impact positif à long terme sur les clients et la communauté ; **la valorisation des partenariats** : favoriser la collaboration essentielle à l'action et à l'obtention de résultats ; et **l'engagement communautaire** : soutenir les individus dans leur intégration économique et la communauté dans ses initiatives de développement.

La **SDECB** a engagé un certain nombre d'initiatives en matière de durabilité depuis 2016. La SDECB a notamment été partenaire fondateur du projet **ECONOVA** qui vise à encourager l'éducation à l'environnement au sein des écoles francophones de la Colombie-Britannique. Plus récemment, la SDECB a appuyé des projets de sensibilisation de ses clients à l'importance et à l'urgence des enjeux climatiques en soutenant le projet **Action Climat** qui a permis de sensibiliser plus de 100 professionnels francophones aux enjeux climatiques. En 2023, la SDECB a organisé une demi-journée dédiée à la sensibilisation de ses employés aux enjeux d'impacts environnementaux des activités numériques grâce à la **Fresque du Numérique**. Enfin la SDECB a obtenu la certification niveau 1 – Engagement – Écocert.

La SDECB est un organisme communautaire leader en matière de durabilité au sein de la francophonie Britanno-Colombienne.

2. RÉSUMÉ

Le présent bilan des gaz à effet de serre (ci-après dénommé « bilan GES » ou « inventaire de GES ») est un outil de diagnostic pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre induites directes et indirectes sur l'ensemble des trois « périmètres » – dits « scopes ».

Ce bilan GES servira de document de référence « pour la publication, la réduction ou le re-calcule des émissions de GES » attribuables aux activités annuelles de la SDECB (voir le périmètre temporel).

Le Bilan GES de la SDECB a été réalisé sur une base volontaire et hors de toute obligation réglementaire provinciale ou fédérale. Cet inventaire des GES a été réalisé en collaboration avec trois représentants de la SDECB et Albor Pacific, prestataire missionné. Des questionnaires ont été conçus et diffusés auprès des employés de la SDECB, des fournisseurs et des clients afin de collecter les données.

Après avoir réalisé l'inventaire des gaz à effet de serre de la SDECB, en conformité avec la norme américaine GHG Protocol, nous avons trouvé une estimation de **161 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone** rejetées dans l'atmosphère (152 660 kilogrammes de CO₂e) pour l'exercice 2022-2023.

Ce résultat peut être divisé en trois parties :

- **Scope 1** (émissions directes pour 2,46 tonnes de CO₂e) ; et
- **Scope 2** (émissions directes pour 8,73 tonnes de CO₂e) ; et
- **Scope 3** (émissions indirectes sortantes pour 150,37 tonnes de CO₂e).

Les résultats de synthèse figurent dans ce rapport et dans les annexes. Tous les résultats détaillés sont consultables sur le tableur ayant servi au calcul de toutes les émissions liées aux activités de la SDECB.

3. MÉTHODOLOGIE

Ce rapport de comptabilité carbone a été élaboré conformément à l'initiative dites GHG Protocol (protocole des gaz à effet de serre). Le GHG Protocol est la principale norme de comptabilité et de déclaration des émissions de GES aux États-Unis et en Amérique du Nord. Les principes du GHG Protocol visent à garantir que les émissions déclarées représentent un compte rendu fidèle, fiable et équitable des émissions de GES d'une entreprise. Il repose sur la division des émissions en trois périmètres de contrôle, également appelés « scopes ».

Scope 1 : les émissions directes de GES

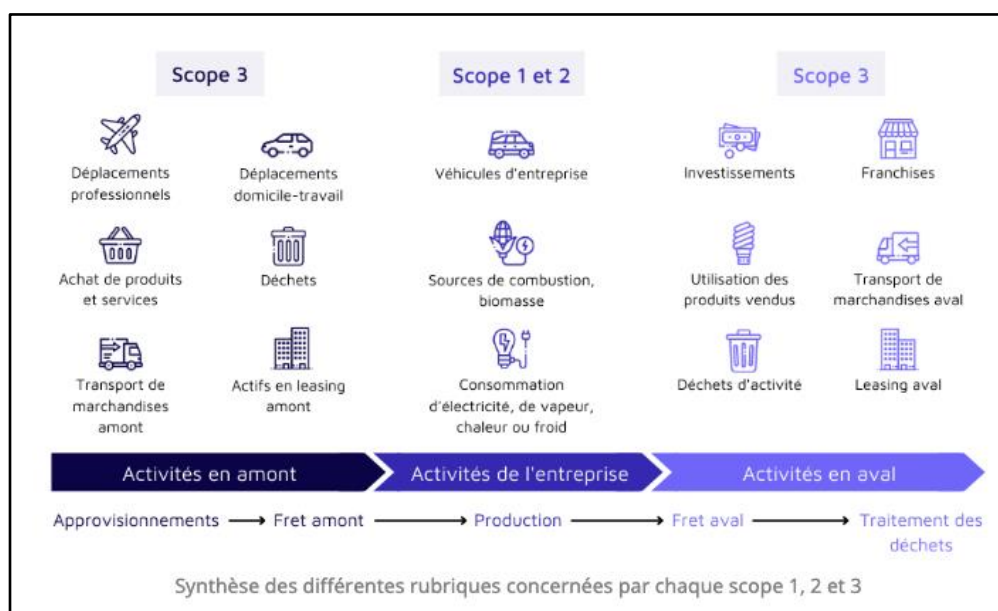
Les émissions directes de GES proviennent de sources détenues ou contrôlées par l'organisme déclarant (SDECB), par exemple les émissions provenant de la combustion dans des chaudières, des fours, des groupes électrogènes, des véhicules, etc. détenus ou contrôlés par l'organisme.

Scope 2 : Émissions indirectes de GES liées à l'électricité

Les émissions indirectes de GES proviennent de la production d'électricité achetée et consommée par l'organisme, définie comme l'électricité achetée et introduite dans le périmètre organisationnel de l'organisme. Dans le cas de la SDECB, l'électricité est achetée à BC Hydro. Les émissions du Scope 2 sont considérées comme se produisant physiquement dans l'installation où l'électricité est produite.

Scope 3 : Autres émissions indirectes de GES

Le Scope 3 est une catégorie de déclaration qui permet de traiter toutes les autres émissions indirectes. Les émissions du Scope 3 sont une conséquence des activités de l'organisme mais proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par ce dernier. L'extraction et la production de matériaux achetés, le transport et l'utilisation de produits et de services vendus sont des exemples d'activités du Scope 3.



Source graphique : HelloCarbo

4. APPROCHE

APPROCHE PAR LE CALCUL

La mesure directe des émissions de GES par le contrôle de la concentration et du débit d'émissions est possible grâce à des outils de mesure, mais elle n'est pas courante sauf sur certains sites industriels. Dans le cas de la SDECB, les sources d'émission de GES ont été calculées en appliquant des facteurs d'émission documentés. Ces facteurs d'émission sont des ratios calculés reliant les émissions de GES à une mesure indirecte de l'activité d'une source d'émission. En d'autres termes, ces ratios sont déduits des données relatives à l'utilisation des combustibles pour une activité spécifique dans un lieu donné, lorsque ces facteurs d'émission sont disponibles dans la documentation officielle ou dans la littérature scientifique.

APPROCHE DE CONTRÔLE

Des objectifs différents en matière d'inventaire peuvent nécessiter des ensembles de données différents. Les entreprises doivent comptabiliser leurs émissions de GES en utilisant soit :

- l'approche de la quote-part, et/ou
- les approches de contrôle.

Dans le cas de la SDECB, c'est l'approche de contrôle qui a été adoptée.

PÉRIMÈTRE TEMPOREL

Un bilan GES doit quantifier les émissions qui sont représentatives de l'empreinte carbone d'une organisation sur une période donnée. Il est recommandé que l'organisation réalise un bilan de GES tous les ans ou tous les trois ans pour faciliter la comptabilisation, le suivi des performances et la mise en place d'une culture de réduction des émissions de carbone au sein de l'organisation. Le champ temporel est donc défini à l'aide de deux notions :

- La période de collecte des données
- La période de référence

Dans le cas de la SDECB, qui réalise l'inventaire des GES de ses activités pour la première fois, la période de référence est la même que la période de déclaration. L'inventaire actuel des GES est réalisé pour la période « année 2022-2023 ».

5. COLLECTE DE DONNÉES

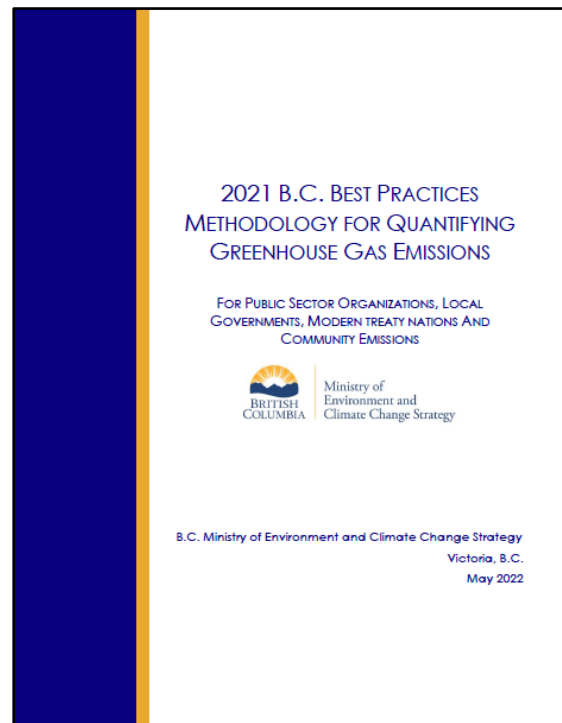
La collecte de données d'activités est la phase du processus la plus chronophage. Une fois les données saisies dans le questionnaire, le calcul est effectué.

Pour obtenir un maximum de qualité, de crédibilité et d'exactitude dans les calculs des GES, nous avons suivi les principes de comptabilité et de déclaration établis par le **GHG Protocol**.

Pour la SDECB, l'inventaire des GES a été réalisé entre Albor et l'équipe de la direction du développement économique communautaire de la SDECB par le biais d'échanges de données, en remplissant des questionnaires sur les inventaires, les opérations et sur les déplacements professionnels.

Albor a recherché les facteurs d'émission les mieux adaptés aux industries des services en Colombie-Britannique. Albor a notamment utilisé les facteurs d'émission fournis par le document **2021 B.C. Methodological Guidance for Quantifying Greenhouse Gas Emissions** (Guide méthodologique de la Colombie-Britannique pour la quantification des émissions de gaz à effet de serre), ainsi que la **Base Carbone** et la **Base BEIS**.

$$\text{Émissions de GES} = (\text{données d'activités} \times \text{facteur d'émissions})$$



6. COMMENT UTILISER CE RAPPORT ?

Les organisations qui commencent à publier leurs émissions de GES dans l'intention de réduire ces émissions doivent choisir comme année de référence le premier point pertinent dans le temps pour lequel elles disposent de données fiables. L'utilisation du protocole GHG permet d'utiliser ce rapport GHG à des fins multiples.

Objectifs stratégiques :

Ce rapport sur les GES peut être utilisé pour les objectifs suivants :

- Prendre les premières mesures en vue d'une stratégie de réduction des émissions
 - À noter que la province de la C.-B. a légiféré pour réduire les émissions de GES de 40 % d'ici 2030, 60 % d'ici 2040, et 80 % d'ici 2050 avec une cible intermédiaire de - 16 % d'ici 2025 par rapport à 2007 – année de référence.²
- Sensibiliser et impliquer le personnel dans la réduction des émissions tout en créant une culture de sobriété carbone et de responsabilité.
- Communiquer sur les initiatives volontaires prises pour réduire les émissions auprès des fournisseurs, des clients, des prospects ou des bailleurs de fonds.
- Reconnaître l'action volontaire précoce des fournisseurs.
- Gérer les risques liés aux GES et identifier les possibilités de réduction.
- Anticiper les taxes sur le carbone et les GES.
- Identifier les risques associés aux contraintes futures en matière de GES.
- Identifier les opportunités de réduction rentables.
- Fixer des objectifs en matière de GES, mesurer et rendre compte des progrès accomplis.

Nota bene :

Ce rapport ne doit pas être utilisé – dans son état actuel – aux fins suivantes :

- *Éco-étiquetage, obtention de certificats d'émission ou de réduction GES, labels.*
- *Participation directe ou indirecte à des programmes de déclaration gouvernementaux obligatoires pour les grands émetteurs de GES locaux.*

Pour toutes questions sur votre bilan GES, veuillez contacter Albor Pacific.

² BC Climate Action Legislation

7. RÉSULTATS OBTENUS

Selon les informations reçues, l'empreinte carbone totale de la SDECB pour ses activités annuelles prenant en compte les sites de Vancouver et de Kelowna est de :

161 Tonnes CO₂e

161 tonnes de CO₂ représentent en termes d'émissions l'équivalent de la combustion de 59 000 litres de carburant, soit 1 264 pleins d'essence en Honda Civic ou 821 000 km. C'est vingt fois le tour de la terre.

161 tonnes de CO₂e représentent aussi les émissions annuelles d'un cheptel de 50 vaches laitières élevées en Colombie-Britannique. Pour absorber 161 tonnes de CO₂ en une année, il faudrait une petite forêt de 4 600 arbres matures.

Cette section fournit un aperçu du Bilan GES pour chacun des trois Scopes.

Results per Scope (tCO ₂ e)		2023
Scope 1	direct GHG emissions	2,46
Scope 2	Indirect emissions linked to energy	8,73
Scope 3	Other indirect GHG emissions	150,37
TOTAL		161,56

8. ANALYSE PAR SCOPE

La nature des activités de la SDECB présente une répartition des émissions simples avec 93 % des émissions associées au Scope 3. Le Scope 2 est minimal avec 5 % des émissions ainsi que le Scope 1 avec 1,5 %. Ce découpage est typique d'une activité économique de service « tertiaire ».

Au cours de ces dernières années, les professionnels et consultants en inventaires de gaz à effet de serre ont souvent constaté que des entreprises déclaraient, de manière tout à fait surprenante, avoir déjà atteint la « neutralité carbone », ou être en passe de l'atteindre à court terme. Ces déclarations émanent souvent d'entreprises de services qui ne prennent pas en compte le Scope 3 dans le calcul de leurs émissions (le Scope 3 est une catégorie optionnelle au titre du GHG Protocol).

Le bilan GES de la SDECB révèle d'emblée que l'impact climatique de son activité est très largement lié aux émissions indirectes du Scope 3, incluant notamment les émissions de ses fournisseurs ainsi que les déplacements professionnels.

9. ANALYSE PAR CATÉGORIE

Pour faciliter l'analyse, les rapports sur les GES sont divisés en sept postes :

1. Énergie
2. Actifs
3. Achats de produits et de services
4. Déplacements

5. Déchets

6. Autres émissions non liées à l'énergie

7. Produits sortants

- Le poste « énergie » représente 7 % de l'ensemble des émissions,
- Le poste « achats » compte pour 47 % des émissions. Sont inclus dans ce poste les achats de fourniture de bureau (papier), de nourriture, d'eau, de gobelets.

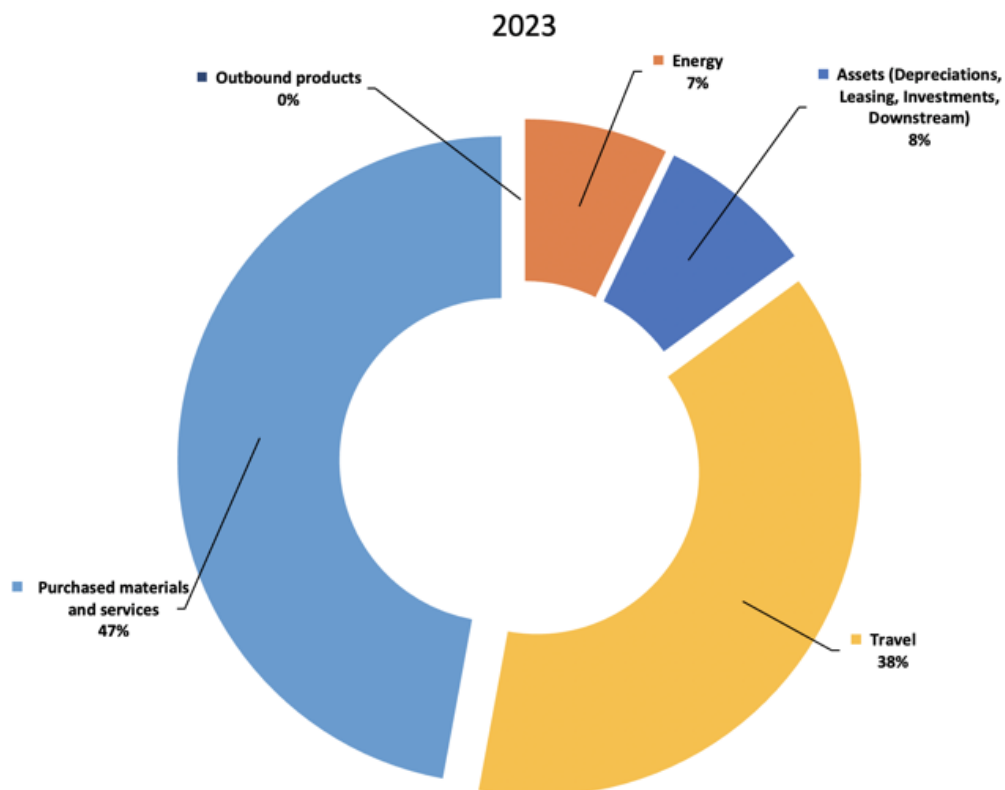
Le poste « actifs » compte pour près de 8 % des émissions. Lui sont attribués tous les équipements informatiques et de bureaux ainsi que les appareils électriques.

Ce poste sera amorti, en valeur relative, au fil du temps et diminuera automatiquement car ces biens font l'objet d'une dépréciation. Cependant, si la SDECB grandit, recrutant des agents et s'équipant en bureaux et ordinateurs notamment, ce poste augmentera en valeur absolue (13 tonnes actuellement).

Enfin, le poste « déplacements » est très important à la SDECB avec 38 % de l'ensemble des émissions. Ce poste inclut les émissions liées aux déplacements professionnels. Ce sont notamment les déplacements en avion qui comptent pour le plus (estimés à 26 % avec 42 tonnes), et dans une moindre mesure les déplacements domicile-travail.

ANALYSE PAR CATÉGORIES (Table et Graphique)

Results per heading (tCO2e)	2023
Energy	11,58
Other direct emissions excluding energy	0,00
Assets (Depreciations, Leasing, Investments, Downstream)	12,59
Travel	61,30
Purchased materials and services	76,10
Waste	0,00
Outbound products	0,00
TOTAL	161,56



10. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DE LA TAXE CARBONE

Afin de faire baisser les émissions de GES du Canada conformément aux ambitions de l'Accord de Paris citées en introduction, le gouvernement fédéral a établi un plan pour atteindre des émissions nettes zéro d'ici 2050.

Grâce au **Cadre pancanadien sur la croissance propre et le changement climatique**³, et au **Plan de réduction des émissions de 2030**⁴, le Canada s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de 40 % à 45 % par rapport à 2005 d'ici à 2030.

Pour atteindre ces objectifs, les systèmes de taxe sur le carbone dans les provinces vont régulièrement augmenter **la taxe sur le carbone** (la loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre⁵).

À compter du 1er janvier 2024, le prix fédéral du carbone passera de 65 \$ à 80 \$ dollars canadiens par tonne d'émissions (de GES), avec des augmentations annuelles par la suite, ce qui portera la taxe à **170 \$ dollars canadiens par tonne d'ici à 2030**.

La Colombie-Britannique s'est engagée à réduire ses émissions de 40 % par rapport à 2007 d'ici à 2030 et de 80 % d'ici à 2050. Conformément aux objectifs et à la stratégie du gouvernement fédéral, la taxe carbone de la Colombie-Britannique devrait passer de 65 \$ CAN en 2023 à 80 \$ CAN en 2024, puis augmenter de 15 dollars canadiens chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne 170 \$ CAN en 2030.

La SDECB ne paye pas directement cette taxe carbone. En revanche, toutes les dépenses d'énergies et notamment celles liées aux transports utilisant des énergies fossiles se verront augmenter à mesure qu'augmente la taxe carbone.

Par exemple, à émissions constantes, le poste lié aux déplacements en avion pourrait coûter 7 140 \$ par an contre 2 730 \$ en 2023. Autrement dit, introduire de la sobriété dans les transports carbonés des équipes de la SDECB permettra de réaliser des économies directes sur le budget.

³ Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

⁴ Plan de réduction des émissions pour 2030

⁵ Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre

11. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS : QUELQUES RECOMMANDATIONS

SE FIXER UNE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

La stratégie de réduction des émissions de GES doit s'inscrire dans un cadre d'objectifs. Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique s'est fixé des cibles de réduction des émissions compatibles avec un réchauffement maximum de 1.5°C. Les objectifs de réduction sont calculés sur la base d'une année de référence, et ventilés ainsi :

2025	- 16 %
2030	- 40 %
2040	- 60 %
2050	- 80 %

Pour que l'effort collectif de la décarbonation fonctionne, et pour que la communication de la SDECB soit cohérente, la stratégie de réduction des émissions doit prendre en compte cette cible : -40 % d'ici 2030 ou -45% (cible haute du fédéral). Pour une répartition de l'effort, voir le tableau de réduction en Annexe.

Outre l'effort de décarbonation, les raisons les plus courantes de fixer un objectif en matière de GES sont les suivantes :

- **Minimiser et gérer les risques liés aux GES**

Si l'élaboration d'un inventaire des GES est une étape importante dans l'identification des gisements de réduction de GES, une trajectoire de réduction des GES est un outil de planification qui peut réellement conduire à des réductions de GES. Un plan d'action et une trajectoire de réduction

des émissions de gaz à effet de serre sont deux démarches qui contribueront à sensibiliser l'organisme aux risques et aux opportunités liés au changement climatique (image, communication etc.).

- **Réaliser des économies et stimuler l'innovation**

La mise en œuvre d'un plan de réduction et d'une trajectoire peuvent permettre de réaliser des économies en améliorant l'innovation dans les processus.

- **Se préparer aux futures réglementations**

Les mécanismes internes de responsabilisation et d'incitation mis en place pour soutenir la mise en œuvre d'un plan de réduction des émissions peuvent également permettre aux entreprises de répondre plus efficacement aux futures réglementations sur les GES.

- **Faire preuve de leadership et de responsabilité d'entreprise**

Avec l'émergence de réglementations sur les GES dans de nombreuses régions du monde, ainsi que l'inquiétude croissante concernant les effets du changement climatique, un engagement tel que la fixation d'un objectif public de réduction des GES par l'entreprise démontre le leadership et la responsabilité de l'entreprise. Cela peut améliorer la position d'une entreprise auprès des clients, des employés, des investisseurs, des bailleurs de fonds, des partenaires commerciaux et du public, et renforcer la réputation de la marque.

DÉSIGNER DES SECTEURS D'ÉMISSION DE GES PRIORITAIRES

• Concernant les transports

Les déplacements domicile-travail pèsent dans ce bilan carbone pour 16 tonnes de CO₂e annuel (soit 10 %). En la matière, une politique interne pourrait être envisagée : inciter les employés à utiliser des transports alternatifs à travers une prise en charge financière des frais de transport en commun, ou la mise en place d'un forfait pour encourager l'utilisation et l'entretien d'un vélo, organiser un système de covoiturage, former à l'éco-conduite etc.

Les déplacements d'affaires pèsent quant à eux pour 42 tonnes (soit 26 % de ce bilan carbone). Il convient de prioriser la réduction des émissions sur ce dernier aspect. Les déplacements en avion demeurent à l'heure actuelle particulièrement émetteurs de GES et les perspectives d'une aviation civile décarbonée ne sont pas à l'ordre du jour. Nous encourageons la SDECB à réfléchir comment optimiser et réduire progressivement ses déplacements en avion (en limitant les distances, en mutualisant les réunions etc.).

Une autre stratégie peut consister à établir un budget pour les déplacements, mesuré en tonnes de GES, et le réviser chaque année en cohérence avec les cibles de réduction que la SDECB se fixe.

• Concernant les achats

Il ressort de la lecture du bilan GES de la SDECB que la consommation d'eau minérale ainsi que le service de traiteur représentent chacun 1,3 tonnes de CO₂e. S'ils ne comptent pas pour beaucoup en valeur absolue, leur réduction est aisée, et l'impact pédagogique est fort.

Une politique interne pourrait consister à réduire ou supprimer tous les achats de bouteilles en plastique dans la conduite normale de vos opérations. De même, le service de traiteur sans viande pourrait vous permettre de réduire au moins de moitié son impact carbone.

Pour les consommables de bureaux, la SDECB en tant qu'acheteur peut choisir de demander à ses fournisseurs de produire une analyse d'impact carbone de leur produits (papier, encre des imprimantes). La même démarche peut être appliquée aux autres fournisseurs (service de consultants, services bancaires). A noter que pour la réalisation de ce bilan GES, nous avons demandé aux imprimeurs s'ils avaient conduit un bilan GES. L'un d'eux disposait de multiples certifications environnementales, mais pas de l'information relative à son empreinte carbone.

SENSIBILISER À LA DÉMARCHE GES

Ce bilan GES peut être utilisé efficacement au profit de la SDECB. À notre connaissance, la SDECB est l'un des tout premiers acteurs de la francophonie en Colombie-Britannique à avoir réalisé un bilan GES. Ce rapport peut être considéré comme un geste de leadership en interne et en externe.

- **Sensibiliser le personnel et l'engager**

Compte tenu des préoccupations croissantes du public concernant le changement climatique, les membres du personnel peuvent être intéressés et satisfaits d'apprendre que l'organisation prend les devants en ce qui concerne ses propres émissions en « calculant - réduisant – compensant ». Leur engagement à l'égard des objectifs de l'organisation sera déterminant.

- **Sensibiliser les fournisseurs**

L'analyse du scope 3 montre que la précision d'un bilan GES dépend largement de la disponibilité des données et des facteurs d'émission des différents fournisseurs.

Nous recommandons d'établir une stratégie de communication pour divulguer les efforts de la SDECB en matière de réduction des émissions, et d'encourager activement les fournisseurs à réaliser leur propre inventaire de GES afin de constituer l'ensemble des données nécessaires au sein de l'écosystème économique et communautaire.

Cette stratégie peut prendre la forme d'une mention sur le site web, d'une mention sur les signatures électroniques des courriels telle que « *la SDECB s'engage dans l'urgence climatique en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et favorise sa collaboration avec les partenaires partageant la même démarche* », etc.

- **Sensibiliser les clients**

Le public étant de plus en plus attentif aux actions en faveur du climat, il est utile de communiquer à l'extérieur sur les efforts déployés par l'organisation pour réduire ses émissions. Ces mentions peuvent figurer sur les devis, afin de générer un avantage comparatif par rapport aux concurrents soumissionnaires, ainsi que sur les factures. Une mention sur le site web et les médias sociaux peut avoir un impact et une mention sur les rapports d'activité peut également contribuer à renforcer la visibilité.

Albor Pacific restera disponible pour répondre aux questions et participer à d'autres consultations concernant une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ANNEXES



2023

Inventaire des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)



COMPANY PRESENTATION

Company name	LA SDE
Person in charge	Alois Gallet
Email	alois.gallet@alborpacific.com
Phone	+1 778 875 8279

RÉSULTATS PAR SCOPE

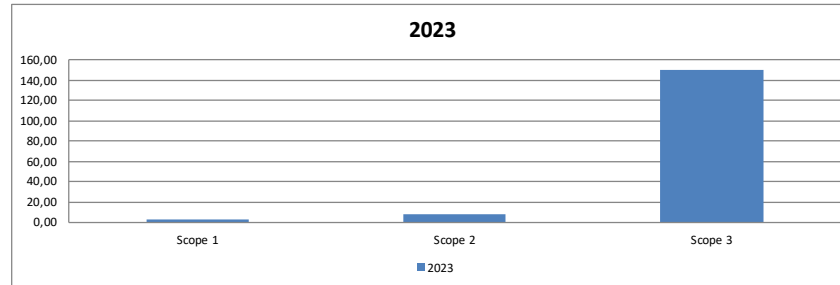


LA SDE

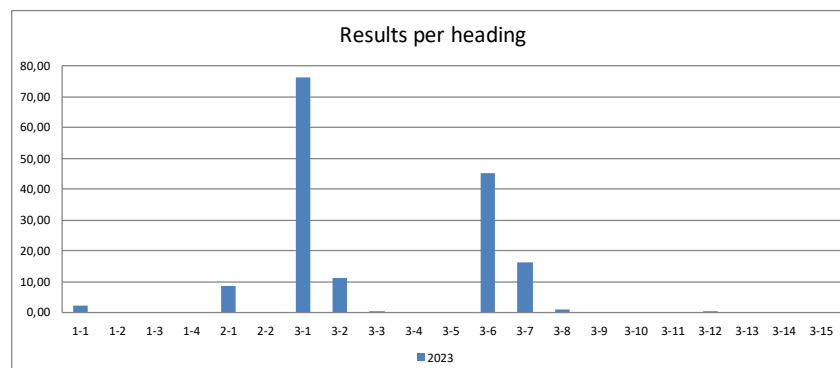
Results per Scope (tCO2e)		2023
Scope 1	direct GHG emissions	2,46
Scope 2	Indirect emissions linked to energy	8,73
Scope 3	Other indirect GHG emissions	150,37

TOTAL

161,56



Results per Scope [GHG Protocol] (tCO2e)		2023
1-1	Direct emissions from Stationary Combustion	2,46
1-2	Direct emissions from mobile combustion	
1-3	Direct process emissions and removals from industrial processes	
1-4	Direct fugitive emissions from the release of GHG in anthropogenic systems	
2-1	Indirect emissions from imported electricity	8,73
2-2	Indirect emissions from imported energy other than electricity	
3-1	Purchased Goods and Services	76,10
3-2	Capital Goods	11,39
3-3	Energy-related emissions scope 3	0,39
3-4	Upstream Transportation and Distribution	
3-5	Disposal of solid and liquid wastes	
3-6	Business Travels	45,08
3-7	Employee Commuting	16,21
3-8	Upstream Leased Assets	1,20
3-9	Downstream Transportation and Distribution	
3-10	Processing of products sold	
3-11	Use stage of sold products	
3-12	End of life stage of sold products	0,00
3-13	Downstream leased assets	
3-14	Downstream Franchises	
3-15	Investments	



RÉSULTATS PAR SECTEURS



Economic Development

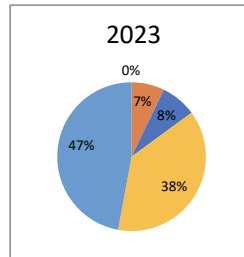
ACTIVITY Economic Development

Category	Tertiary: Office / Office building
Address	1555, 7e Avenue Ouest, Suite 220, C.-B.
Zip Code - City	V6J 1S1 - Vancouver
Country	Canada
Area	Great metropolis, center
Approach	By control Operational

GHG Inventory	162 tCO ₂ e
---------------	------------------------

Results per heading (tCO ₂ e)	2023
Energy	11,58
Other direct emissions excluding energy	0,00
Assets (Depreciations, Leasing, Investments, Downstream)	12,59
Travel	61,30
Purchased materials and services	76,10
Waste	0,00
Outbound products	0,00

TOTAL	161,56
-------	--------



Results per Scope (tCO ₂ e)	2023
Scope 1 direct GHG emissions	2,46
Scope 2 Indirect emissions linked to energy	8,73
Scope 3 Other indirect GHG emissions	150,37
TOTAL	161,56

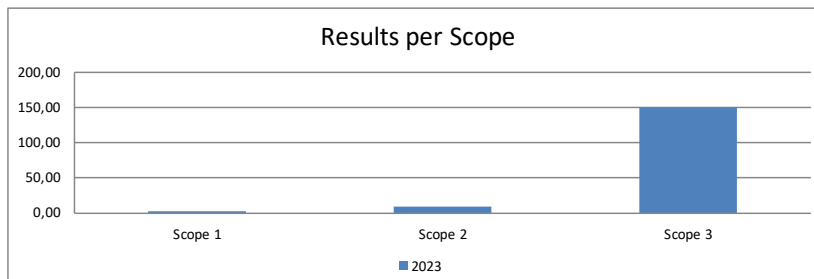


TABLEAU DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS 2023-2030

SDE GES Tableau de réduction des émissions pour cible +1.5°C										
		Année de Référence								
ANNEE	Unité	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Emissions GES										
Mesurées	tCO2e	161								
Effort de										
Reduction	%	0	-6%	-6%	-6%	-6%	-6%	-6%	-6%	-6%
	tCO2e	-	-9	-9	-9	-9	-9	-9	-9	-9
Performance										
(cummulée)	%	-	-6%	-11%	-17%	-22%	-28%	-34%	-39%	-45%
	tCO2e	-	-9	-18	-27	-36	-45	-54	-63	-72
Budget										
Carbone	tCO2e	-	152	143	134	125	116	107	98	89

